



50 000 & 1  
**SEAPs**

## **D3.6 Rapport sur les procedures et les outils de suivi**

**Author: PNEC, DENKSTATT**

**Date: February 2017**

## Résumé

Le suivi est une partie très importante du processus SEAP (PAED), mais souvent sous-estimée par les collectivités. Habituellement, elles concentrent la plupart de leurs efforts sur la planification et la mise en oeuvre de mesures énergétiques durables, mais sans vérifier adéquatement quels sont leurs résultats réels et à long terme, comment ils contribuent à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques établis et si des mesures correctives sont nécessaires. C'est parce que de nombreuses municipalités ne comprennent pas la valeur et les avantages résultant d'un suivi régulier et de bonne qualité, en le traitant comme une autre obligation imposée par la convention des maires. Mais, en fait, les avantages sont nombreux. Le suivi régulier des mesures mises en oeuvre et leur impact permettent une meilleure compréhension de la situation énergétique locale et de sa dynamique, en favorisant les résultats obtenus entre les citoyens et les acteurs locaux, en planifiant les mesures correctives et les révisions du SEAP et en identifiant les besoins et les possibilités d'amélioration. Pour assurer une surveillance efficace et que ses résultats seront utilisés en pratique, il est nécessaire de planifier les procédures de suivi et les indicateurs à l'avance, ce qui fait du plan de mesure une partie du SEAP.

Les partenaires du projet 50000&1 SEAP comprennent tout cela très bien. C'est pourquoi ils ont fait la définition des procédures de suivi et des outils et une partie importante du travail sur le développement de SEAP + EnMS (SME) intégré. Ils ont aidé les municipalités pilotes à comprendre la valeur d'un suivi de bonne qualité et à élaborer un plan d'actions couvrant tous les éléments importants et en tenant compte à la fois des paramètres quantitatifs et qualitatifs. Il convient de souligner que dans ce cas, les avantages de l'intégration de SEAP avec un SME sont particulièrement visibles. La méthodologie SEAP ne donne pas aux municipalités des directives spécifiques concernant le suivi des progrès et les impacts des mesures mises en oeuvre et l'utilisation des données recueillies. Les signataires de la CoM sont seulement invités à faire rapport sur les progrès globaux de la mise en oeuvre du SEAP tous les 2 ans (y compris certaines données quantitatives sur la consommation d'énergie actuelle tous les 4 ans). C'est là que l'ISO 50001 est utile, en donnant aux collectivités des directives détaillées sur la façon de mener des mesures de consommation d'énergie et de performance énergétique et comment utiliser les données de suivi pour améliorer constamment cette performance.

Le rapport donne plus de détails sur les procédures de suivi promues par la convention des maires et ISO 50001 et les avantages de l'intégration des deux approches. Il informe également sur les outils de suivi mis au point par le consortium 50000&1 SEAP et les efforts des partenaires pour soutenir les municipalités pilotes dans la mise en place de plans de mesure sonore.